

Conditions Générales d'Utilisation & de Ventes

1. Présentation

AQUA SPORT FORMATION est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé à la Cité de l'Entreprise, 105 rue Pierre Bayle 84140 MONTFAVET

AQUA SPORT FORMATION développe, propose et dispense des formations en présentiel pour un public individuel, des salariés d'entreprise, Demandeur d'emploi, et indépendant.

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services de formation relatives à des commandes passées auprès de AQUA SPORT FORMATION par tout client (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de AQUA SPORT FORMATION, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que AQUA SPORT FORMATION ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de AQUA SPORT FORMATION, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. Formations en présentiel

3.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations inter-entreprises, longues ou courtes, disponibles au catalogue AQUA SPORT FORMATION et réalisées dans les locaux AQUA SPORT FORMATION ou des locaux mis à disposition par AQUA SPORT FORMATION .

3.2 Conditions financières

Pour l'ensemble des formations proposées par AQUA SPORT FORMATION, des frais de dossier sont obligatoires. Ces frais sont encaissés dès l'inscription ou compris dans le bon de commande signé entre AQUA SPORT FORMATION et le Client.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de AQUA SPORT FORMATION.

Tous les prix sont indiqués hors taxes du fait que AQUA SPORT FORMATION n'est pas assujetti à la TVA.

Tout stage ou cycle commencé est dû en entier. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

3.3 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, AQUA SPORT FORMATION se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

4. Dispositions communes aux formations

4.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention ou un contrat de formation est établi selon les textes en vigueur est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client individuel ou revêtu du cachet de l'entreprise et de la signature d'un représentant habilité avant le début de la prestation pour un Client salarié.

L'attestation de participation est adressée après la formation.

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

4.2 Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signer à AQUA SPORT FORMATION.

En cas de prise en charge partielle ou de refus définitif par l'OPCA, la différence sera directement facturée par AQUA SPORT FORMATION au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à AQUA SPORT FORMATION au premier jour de la formation, AQUA SPORT FORMATION se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

4.3 Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre le Client et AQUA SPORT FORMATION et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le Client

d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues à AQUA SPORT FORMATION dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué au moins 14 jours calendaires avant la session : aucune indemnité.
- Report ou annulation communiqué entre 7 et 13 jours calendaires avant la session : 30 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.
- Report ou annulation communiqué entre 3 et 6 jours calendaires avant la session : 70 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.
- Report ou annulation communiqué moins de 3 jours calendaires avant la session : 100% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

4.4 Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation, du fait de l'association AQUA SPORT FORMATION ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat sera résilié selon les modalités financières suivantes :

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

5. Dispositions applicables à l'ensemble de l'Offre de services AQUA SPORT FORMATION

5.1 Modalités de passation des Commandes ou de signature du contrat de formation.

La proposition et les prix indiqués par AQUA SPORT FORMATION sont valables trois (3) mois à compter de l'envoi du bon de commande ou du devis. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par AQUA SPORT FORMATION d'un bon de commande ou du devis signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai de trois (3) mois à compter de l'émission dudit bon de commande ou devis.

La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions.

5.2. Facturation – Règlement

5.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client. Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéoprojecteur, métable, matériel de simulation marketing...) sont facturés en sus en cas de formation à l'extérieur des locaux de AQUA SPORT FORMATION.

5.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture.

- Le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal, ou numéraire.
- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, AQUA SPORT FORMATION pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, des pénalités de retard d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal de la BCE et une indemnité forfaitaire de 40 € par facture sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à 40 €, AQUA SPORT FORMATION pourra réclamer au débiteur, sur justifications, une indemnisation complémentaire.

AQUA SPORT FORMATION aura la faculté de suspendre le service jusqu'au règlement complet.

5.3. Limitations de responsabilité de AQUA SPORT FORMATION

La responsabilité de AQUA SPORT FORMATION ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique ou tout mauvais usage du matériel, par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à AQUA SPORT FORMATION.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de AQUA SPORT FORMATION est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité de AQUA SPORT FORMATION est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de AQUA SPORT FORMATION ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

5.4. Force majeure

AQUA SPORT FORMATION ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : La maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à AQUA SPORT FORMATION , les désastres naturels, les incendies, la non-obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de AQUA SPORT FORMATION .

5.5. Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

5.6. Propriété intellectuelle

AQUA SPORT FORMATION est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par AQUA SPORT FORMATION pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de AQUA SPORT FORMATION. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou

à l'extérieur du Client sans accord exprès de AQUA SPORT FORMATION. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L122-4 et L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, AQUA SPORT FORMATION demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

5.7. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par AQUA SPORT FORMATION au Client.

AQUA SPORT FORMATION s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

5.8. Communication

Le Client accepte d'être cité par AQUA SPORT FORMATION comme client de ses Offres de services, aux frais de AQUA SPORT FORMATION. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 5.6, AQUA SPORT FORMATION peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une

description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

5.9. Protection des données à caractère personnel

La politique de protection des données personnelles de AQUA SPORT FORMATION est conforme aux attendus de la directive européenne relative au Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

AQUA SPORT FORMATION s'engage à préserver la confidentialité des informations éventuellement fournies en ligne par l'internaute. Toute information personnelle que l'internaute serait amené à transmettre à AQUA SPORT FORMATION pour l'utilisation de certains services est soumis aux dispositions de la Loi n° 78-17 Informatique et Liberté du 06 janvier 1978. A ce titre, l'internaute dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles le concernant qu'il peut exercer à tout moment en adressant un courrier à l'adresse suivante :

AQUA SPORT FORMATION

La cité de l'entreprise,

105 rue Pierre Bayle

84140 MONTFAVET

AQUA SPORT FORMATION conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

5.10. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et AQUA SPORT FORMATION à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce d'Avignon.

Le président de l'association
AQUA SPORT FORMATION